

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juin 2025

L' an 2025 et le 10 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de BARJONET Thierry, Maire.

Présents : M. BARJONET Thierry, Maire, Mme VALLOIS Barbara, M. BREGEAT Alexandre, Mme GADET Herveline, Mme LELIEVRE Valérie, Mme GRIGNON Nelly, M. BARC Jean-Michel, Mme BUNEA Tiffany, M. LAMOTTE Philippe, Mme HOFFBECK Marie-Noël, M. MENAGER Didier, Mme CHARAMON Jocelyne

Excusés ayant donné procuration : M. ROUSSEAU Narcisse à M. BREGEAT Alexandre, Mme LEBLANC Gwenola à Mme GADET Herveline

Absente : Mme TOGNI Séverine

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 04/06/2025

Date d'affichage : 04/06/2025

A été nommée secrétaire : Mme VALLOIS Barbara

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

DIA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare renoncer au droit de préemption de la commune pour le bien suivant :

- DIA n° 2025/08 : immeuble sis 2 rue de Gaubertin cadastré section AD 648-746
- DIA n° 2025/09 : immeuble sis Mail sud cadastré section AD 296-634
- DIA n° 2025/10 : immeuble sis 11 rue de Rouvres cadastré section AE 209-278-279-280

SOMMAIRE

Contrat - Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement d'une épicerie - D2025_19

Contrat - Mission de bureau de contrôle technique pour l'aménagement d'une épicerie - D2025_20

Contrat - Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement d'une épicerie

réf : D2025_19

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) pour les travaux d'aménagement de l'épicerie. Plusieurs devis ont été demandés à différents cabinets.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1er : de **RETENIR** l'offre de l'entreprise DPS, 110 bis, rue du Nécotin, 45000 Orléans, pour un montant de 2 515.00 € HT soit 3 018.00 € TTC afin d'assurer la mission S.P.S. dans le cadre des travaux d'aménagement de l'épicerie.

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat - Mission de bureau de contrôle technique pour l'aménagement d'une épicerie
réf : D2025 20

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un cabinet qui devra assurer la mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement de l'épicerie.
Plusieurs entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1er : de **RETENIR** l'offre de l'entreprise SOCOTEC, 1, place Rivière Casalis, 45400 Fleury-les-Aubrais, pour un montant de 4 760.00 € H.T. soit 5 712.00 € TTC pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'épicerie.

A noter : le mois supplémentaire de chantier (hors recommandation) pourra donner lieu à une facturation de 440.00 € HT/mois.

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal est informé de :

- Réunion publique le 5 juillet de 10h à 12h à la salle polyvalente au lieu du 20 septembre
- Commission d'appel d'offres pour l'épicerie
- Organisation du 14 juillet
- Inauguration du restaurant scolaire le 28 août à 12h
- Arrivée de deux brebis (rue de Boiscommun) pour de l'éco-pâturage
- Rappel des manifestations : le gala de la gymtonic le 13 juin, faites de la musique le 14 juin, le tournoi des familles le 15 juin, la kermesse des écoles le 21 juin et la fête patronale les 28 et 29 juin (brocante 29 juin)

Séance levée à: 20:35

En mairie, le 13/06/2025



Le Maire,

Thierry BARJONET